

Tous engagés pour valoriser!

Optimiser nos ressources grâce à l'économie circulaire

Intégrer l'économie circulaire dans notre activité est un des fondamentaux de Wienerberger. La terre cuite, matériau géosourcé, sain et naturel, est une solution facilement recyclable. Nos priorités portent sur l'utilisation de matières premières renouvelables, sur la réduction des déchets de production et sur la recyclabilité des matériaux en fin de vie.



94%

de nos déchets sont recyclés et/ou réutilisés

Réemploi pour réhabilitation de monuments historiques, remblai et stabilisation des routes



PRODUCTION LOCALE

Distribution en circuit court au plus près des chantiers



+ 500 000 palettes recyclées par an



100%

des nouvelles housses sont recyclables



100%

des nouveaux produits sont recyclables et/ou réutilisables

L'éco-participation, une nouvelle étape pour construire durable

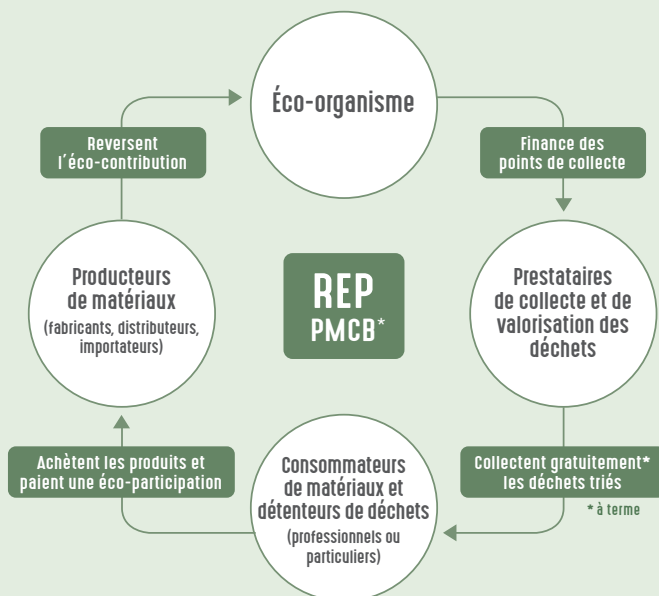
En accord avec la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire impulsant la **Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)** et en soutien à cette démarche vertueuse au service de notre environnement, Wienerberger met en place **une éco-participation**.

Le montant de l'éco-participation est reportée sur notre facturation et indiquée au niveau de chaque ligne produit concernée.

*PMCB : Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

Nos partenaires agréés

Pour l'ensemble des produits commercialisés en France, Wienerberger a choisi de s'appuyer sur 2 éco-organismes agréés par les pouvoirs publics, experts dans le domaine de la gestion des déchets.



Pour les produits terre cuite (catégorie 1)



Pour les autres matériaux et accessoires techniques (catégorie 2)

Bon à savoir

- Le montant de l'éco-participation unitaire d'un produit dépend de la nature et du poids des matériaux qui le constituent, deux facteurs influençant directement son coût de prise en charge en fin de vie.
- Le barème défini par l'éco-organisme est révisable chaque année pour tenir compte des enjeux réglementaires et des performances de recyclage/valorisation.
- La reprise des déchets et des produits en fin de vie est gratuite si ceux-ci sont triés et apportés à un point de collecte agréé. Attention, si le point de collecte n'est pas agréé par un éco-organisme, la reprise n'est pas forcément gratuite.
- Le recyclage des emballages n'est pas concerné par la REP en 2023. Il fera l'objet d'une autre disposition prévue pour 2025. Quant à nos palettes Wienerberger, elles sont consignées.
- Les distributeurs ou entreprises peuvent indépendamment décider ou non d'afficher le montant de l'éco-participation sur leurs devis ou factures.